



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XPF, vol. 23, n° 10 au catalogue

Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2002-2003

par Adriana Ciccone McCutcheon¹

Faits saillants

- En 2002-2003, les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes dans 10 provinces et territoires (à l'exception du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut) ont instruit 467 500 causes qui comprenaient environ 1 042 500 accusations.
- Le temps moyen écoulé entre la première et la dernière comparution pour les causes réglées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes était plus de six mois (194 jours) en 2002-2003.
- Il a fallu plus de temps pour régler certaines infractions que d'autres, telles que l'homicide (336 jours), l'agression sexuelle (309 jours), les autres infractions d'ordre sexuel (318 jours) et le trafic de stupéfiants (263 jours). Le temps moyen écoulé le plus bref en 2002-2003 concernait le fait d'être en liberté sans excuse, soit 103 jours.
- Les accusés ont été reconnus coupables dans 60 % des causes instruites en 2002-2003 et ont été acquittés dans 3 % de celles-ci. Le tiers (34 %) des causes ont fait l'objet d'un arrêt, d'un retrait, d'un rejet de la procédure ou d'une absolution, et 3 % ont abouti à une autre décision (p. ex. non criminellement responsable, désistement à l'extérieur de la province ou du territoire, argumentation ayant trait à la *Charte* ou accusé incapable de subir un procès).
- La probation a été la peine la plus fréquemment imposée (46 % des causes avec condamnation). Une peine d'incarcération a été imposée dans 35 % des causes et une amende, dans 33 %.
- La proportion des causes aboutissant à une peine d'incarcération a varié d'un bout à l'autre du pays. En 2002-2003, l'Île-du-Prince-Édouard affichait le taux d'incarcération le plus élevé, soit 59 % des causes avec condamnation ayant donné lieu à une peine d'incarcération, tandis que la Nouvelle-Écosse, où l'emprisonnement a été imposé dans 23 % des causes, avait le taux d'incarcération le plus faible.
- Pour l'ensemble des huit secteurs de compétence, le nombre de causes traitées en 2002-2003 était de 6 % supérieur à celui enregistré l'année précédente. Ces secteurs de compétence sont Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Québec, l'Ontario, la Saskatchewan, l'Alberta et le Yukon. En 2002-2003, il s'est produit la seconde augmentation consécutive du nombre de causes instruites à la suite d'une longue tendance à la baisse des causes traitées par les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes. Globalement, le nombre de causes instruites a augmenté de 5 % depuis 1998-1999.
- Le nombre moyen d'accusations par cause en 2002-2003 était de 2,2 pour les huit secteurs de compétence. La proportion des causes comptant trois accusations ou plus a progressé, passant de 17 % de toutes les causes en 1994-1995 à 23 % en 2002-2003.

1. *Analyste, Programme des tribunaux.*

